



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 À 10h

Date de la convocation : le lundi 31 octobre 2022

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. CONVOCATION EN URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION**
- 2. ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES » AU SITTOMAT – APPROBATION.**
- 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES » - PRÉSENTATION.**
- 4. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL – ANNÉE 2023 – DÉROGATION.**
- 5. VALORISATION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ « VALGO » - AUTORISATION DE SIGNATURE.**
- 6. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**
Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote. Ces documents sont consultables au Bureau 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part à la Direction Générale des Services de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II – FINANCES - BUDGETS :

- 7. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - ADOPTION .**
- 8. BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.**
- 9. BUDGET VILLE – AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES.**

10. SAPEURS-POMPIERS COMMUNAUX TRANSFÉRÉS AU SDIS - COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION 2022.
11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENT 2022.
12. ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2023 A DES ASSOCIATIONS - VERSEMENT.
13. AVANCE SUR SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -ATTRIBUTION .
14. BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2022.
15. BUDGET VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2022.
16. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023.
17. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023.
18. BUDGET VILLE - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023.
19. BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023.
20. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES » - DÉTERMINATION DES MODALITÉS.

III– RESSOURCES HUMAINES :

21. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT.
22. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.